

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 13 Avril 2016

L'an deux mille seize, le 13 Avril, à 20 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 Avril 2016, s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LHERMEROULT Patrick, Maire.

Étaient présents : LHERMEROULT Patrick, Maire
DUHAMEL Agnès, DAUBE François, ROHEE Nathalie, DANEL Sandrine,
ALLORGE Hervé, DANEL Sandrine

Absents : LEMOUCHE Francis,
FAUCHER Laurent qui a donné pouvoir à DANEL Sandrine
QUERUEL Geneviève qui a donné pouvoir à DUHAMEL Agnès
ROCREE Roselyne qui a donné pouvoir à DAUBE François
BOUCHER Martial qui a donné pouvoir à LHERMEROULT Patrick

En présence de Madame CLAISSE Percepteur du Neubourg

Secrétaire de Séance : Nathalie ROHEE

Ouverture de séance à 20h10

Monsieur le Maire reprend le compte rendu du Conseil Municipal du 03 Février 2016 afin de faire le point sur les sujets abordés, le Conseil Municipal n'ayant pas de remarque, les signatures sont apposées sur le registre.

Monsieur le Maire informe qu'une délibération est à ajouter à l'ordre du jour de ce soir, concernant la création ou non d'un site internet communal.

1- Vote du Compte Administratif et Compte de Gestion 2015 :

- Monsieur DAUBE François présente les documents budgétaires de l'exercice écoulé :

Fonctionnement :

Recettes : 160 498.03 €

Dépenses : 170 273.49 €

Déficit : 9 775.46 €

Investissement :

Recettes : 32 728.47 €

Dépenses : 41 800.76 €

Déficit : 9 072.29 €

DEFICIT de l'exercice réel de 2015 : 18 847.75 €

Le compte de gestion 2015 est adoptée à 10 voix pour.

- Le compte administratif fait ressorti un résultat :

Fonctionnement :

Recettes : 160 498.03 €

Dépenses : 170 273.49 €

Déficit : 9 775.46 €

Report 2014 : 138 597.95 €

Résultat a reporté en 2016 : 128 822.49 €

Investissement :

Recettes : 32 728.47 €

Dépenses : 41 800.76 €

Déficit : 9 072.29 €

Report 2014 : 113 502.19 €

Résultat a reporté en 2016 : 104 429.90 €

Il est prévu 95 141.71 € de restes à réaliser de 2015 prévu au budget 2016, cette somme correspond aux dépenses d'investissements prévues en 2015 mais non effectuées mais à prévoir au budget 2016.

Le compte administratif 2015 est adoptée à 8 voix pour et 1 abstention.

- Affectation du résultat :

Le Conseil Municipal vote l'affectation des résultats de l'exercice pour report au budget primitif 2016 à 10 voix pour de la façon suivante :

En excédent de Fonctionnement : 128 822.49 €

En excédent d'investissement : 104 429.90 €

2- Vote des taux 2016 :

Les taux d'impositions de l'année 2015 étaient les suivants :

Taxe d'habitation : 13,04 %

Taxe foncière sur le bâti : 12,15 %

Taxe foncière sur le non bâti : 34,42 %

CFE (entreprise) : 12,34 %

Après discussion ; le conseil décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2016.

3- Budget 2016 :

La commission des finances a travaillé sur le budget, le conseil rentre dans les détails de celui-ci, après lecture de la liste des subventions aux associations 2016, le conseil opte pour les subventions suivantes dans le nouveau budget 2016 :

Coopérative scolaire école : 400€

Croix rouge : 100€

Kiosque d'atelier de Quittebeuf : 150€

La prévention routière : 50€

Monument et sites de l'Eure : 35€

CFAIE Val de Reuil : 30€

**Comité des fêtes de Bérengeville la campagne : 2 000€ pour la création
1 000€ pour la participation 2016**

CCAS de Bérengeville la Campagne : 3 500 €

SITS du Plateau (transport enfants) : 6 296 €

SIVOS Bacquepuis / Bérengeville : 53 073€

La rémunération d'une prime d'assiduité de la secrétaire de mairie est évoquée, une délibération sera prise lors de la prochaine réunion de conseil, afin que celle-ci soit conforme avec la réglementation en vigueur.

Concernant le budget d'investissement il est prévu la somme de 250 000 € pour la réalisation des travaux de réhabilitation de la Mairie et l'aménagement de la salle des fêtes, les travaux seront pris en charge par des subventions, des fonds propres et un emprunt.

Concernant l'aménagement d'un atelier technique pour l'employé communal, afin que les dépenses puissent être passées en investissement, il faudra prendre une délibération de conseil municipal et indiquer quels seront les types de celles-ci.

Le Conseil Municipal, après avoir étudié, article après article le projet de budget primitif, vote le budget 2016 à 10 voix pour, arrêté comme suit :

- Recettes et dépenses de fonctionnement : 256 891.49 €
- Recettes et dépenses d'investissement : 306 722.49 €

4- TRAVAUX MAIRIE ET SALLE DES FETES

EAD, conducteur d'opération de la Commune, a engagé une consultation de maîtrise d'œuvre pour arrêter le choix de l'équipe qui assurera la conception et le suivi de la restructuration de la mairie et du réaménagement de la salle communale, conformément aux articles 28 et 74 du Code des Marchés Publics, avec un niveau de rémunération inférieur à 207.000,00 € HT.

6 Maîtres d'œuvre ont été consultés directement.

2 équipes ont remis une offre :

Madame CALERO de Tourneville

Le cabinet LNB ARCHITECTURE de Rouen

Sur la base du rapport d'analyse des candidatures et offres établi par EAD, il est proposé de retenir Madame Anne CALERO, Architecte pour un montant de 14 750,00 € HT soit 17 700,00 € TTC.

Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Municipal :

A 10 voix Pour :

- ✓ **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire, suite à la procédure de consultation de maîtrise d'oeuvre,
- ✓ **DECIDE** d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à Madame Anne CALERO :
- ✓ **APPROUVE** les bases du contrat à conclure entre la Commune et Madame CALERO, maîtrise d'œuvre, à savoir :
 - un marché conforme au décret de 1993, pour une mission de base complète et une mission d'O.P.C et quantitatif pour l'ensemble des lots,
 - un taux de rémunération de 10 %, soit 14 750,00 € HT d'honoraires pour une estimation de travaux calée à 147 850,00 € HT.
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire, maître d'ouvrage, à signer ce marché de maîtrise d'œuvre au nom de la Commune.

5- CREATION D'UN SITE INTERNET

Monsieur le Maire évoque, la possibilité de faire un site internet de la commune, où les comptes rendus de conseil municipaux pourraient être diffusés, les informations sur les écoles, les manifestations communales, ...

Un devis a été fait chez alternative plus pour un coût de 900 € comprenant l'achat annuel du nom de domaine et l'hébergement du site.

Le projet est la création et après l'alimentation du site pourra se faire par la commission communication, une formation de 3h est prévue.

Après discussion, le conseil vote à 9 voix pour et une abstention la création du site internet et autorise monsieur le Maire a signé le devis.

6- QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe qu'actuellement le nombre d'heures de l'employé communal est stable par rapport aux nouveau temps de travail établi en mai 2015, mais attention a ne pas y avoir trop d'heure complémentaires.

Le SDIS va intervenir sur la commune pour faire le tour des bouches à incendies, monsieur le Maire demande à ce que quelqu'un soit présent le jour de leur passage.

La mairie a reçu un recommandé pour l'informer que la cabine téléphonique située place René de Trébons va être enlevée.

Monsieur le Maire précise que dès l'emploi du personnel communal, un document unique doit être réalisé pour la gestion des risques professionnels. Un devis du Cercle d'échange de l'Eure a été demandé, il s'élève à 756 €, après renseignements auprès du centre de gestion de l'Eure, un agent préventeur peut venir sur place pour nous aider dans l'analyse des risques à charge pour la commune d'établir la rédaction du document.

Madame ROHEE demande ou en est l'aménagement du carrefour du calvaire, la communauté de communes du pays du Neubourg doit intervenir pour le marquage dans les prochains mois. Madame DANEL précise qu'elle n'est pas favorable à cet aménagement et aurait aimé que cela soit voté au sein du conseil et non validé par la commission travaux.

Concernant l'outillage technique, la commission travaux va se réunir pour faire le point sur les devis et voir pour sécuriser la porte du local.

La séance est levée à 23h15.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Patrick LHERMEROULT

LHERMEROULT Patrick	ROCREE Roselyne pv à DAUBE François	DUHAMEL Agnès	ALLORGE Hervé
BOUCHER Martial pv à LHERMEROULT Patrick	DANEL Sandrine	DAUBE François	FAUCHER Laurent pv à DANEL Sandrine
LEBOUCHER Francis absent	QUERUEL Geneviève pv à DUHAMEL Agnès	ROHEE Nathalie	